



La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Scheer David ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>L'enseignement est consacré à l'étude sociologique du fonctionnement du système de justice pénale, depuis la création de la loi pénale jusqu'à l'exécution des décisions des acteurs de la criminalisation secondaire.</p> <p>D'une part, il s'agit d'initier l'étudiant à la formalisation théorique systémique de cet objet (et révéler en quoi la trajectoire évoquée dans la phrase précédente n'est pas linéaire).</p> <p>D'autre part, il s'agit de faire valoir une théorisation de l'action pénale identifiant celle-ci comme produite non seulement par des normes légales ou des fonctionnements systémiques mais aussi par des registres normatifs que la sociologie des organisations et celle des professions ont mis en exergue.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>L'objectif de l'enseignement est de donner à l'étudiant accès à des résultats de recherches criminologiques sur l'organisation et le fonctionnement du système d'administration de la justice pénale et de lui fournir par ce biais les formes contemporaines de construction théorique de cet objet qui intègre la criminalisation primaire et la criminalisation secondaire.</p> <p>1</p> <p>Cet enseignement constitue en quelque sorte le pendant sociologique de la formation de l'étudiant en droit pénal et en procédure pénale.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation consiste en un examen écrit composé de questions à choix multiples (QCM) et d'une ou plusieurs questions ouvertes. Cet examen compte pour <i>15 points</i>.</p> <p>L'évaluation est complétée par un travail d'approfondissement. La forme de ce travail est laissée au choix de l'étudiant-e (texte, poster scientifique, conférence, podcast audio ou vidéo...). Ce travail compte pour <i>5 points</i>.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Sauf indication contraire, le cours aura lieu au rythme de deux heures par semaine, le mercredi de 8h30 à 10h30.</p> <p>Le cours se base sur l'alternance de séances théoriques et de séances d'illustration(s) empirique(s). Les séances théoriques s'appuient sur des lectures vivement recommandées. Les présentations powerpoint utilisées lors des cours sont rendues disponibles aux étudiant-e-s (mais ne se substituent aucunement aux explications données en cours : il s'agit de mots-clefs et/ou d'illustrations qui aident à la compréhension).</p>
Contenu	<p>Le cours vise l'étude de l'élaboration des politiques publiques pénales et du fonctionnement de la justice pénale. Il repose sur un équilibre entre transmission de connaissances théoriques (maîtrise des concepts) et travail de mise en réflexion de ceux-ci au travers d'exemples concrets (cas d'étude ; recherches scientifiques en criminologie, en droit ou en sociologie...).</p> <p>A l'issue de cet enseignement, les étudiant-e-s devront être en mesure d'analyser et de déconstruire des politiques/pratiques/actualités pénales en s'appropriant les concepts abordés au cours. Il s'agit là tant d'un objectif de fond (saisir la matière dispensée au cours) que d'un objectif méthodologique (se saisir de la matière dispensée au cours).</p> <p>Acquis d'apprentissage</p> <p>A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :</p> <p>1/ <i>Restituer</i> et <i>maîtriser</i> les grilles d'analyse et les concepts théoriques en sociologie de l'administration de la justice pénale ;</p> <p>2/ <i>Mobiliser</i> les cadres théoriques et les <i>appliquer</i> à des cas pratiques ;</p> <p>3/ Se faisant, être en capacité d'<i>examiner</i> et de (<i>dé</i>)<i>construire</i> des politiques et des pratiques de justice pénale.</p>
Ressources en ligne	L'étudiant-e doit impérativement s'inscrire sur Moodle pour avoir accès aux informations relatives au cours, ainsi qu'à des textes/supports complémentaires.

Autres infos	A propos de l'intelligence artificielle Le recours à l'intelligence artificielle dans les productions personnelles sera limité à la correction orthographique et/ou à l'amélioration rédactionnelle. Ce recours doit être justifié et mentionné sous peine d'annulation de l'épreuve au motif de tricherie.
Faculté ou entité en charge:	ECRI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sociologie	SOC2M	4		
Master [120] en criminologie	CRIM2M	4		
Mineure en criminologie	MINCRIM	5		